

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

7 JUIN 2017

N° 37

SOMMAIRE

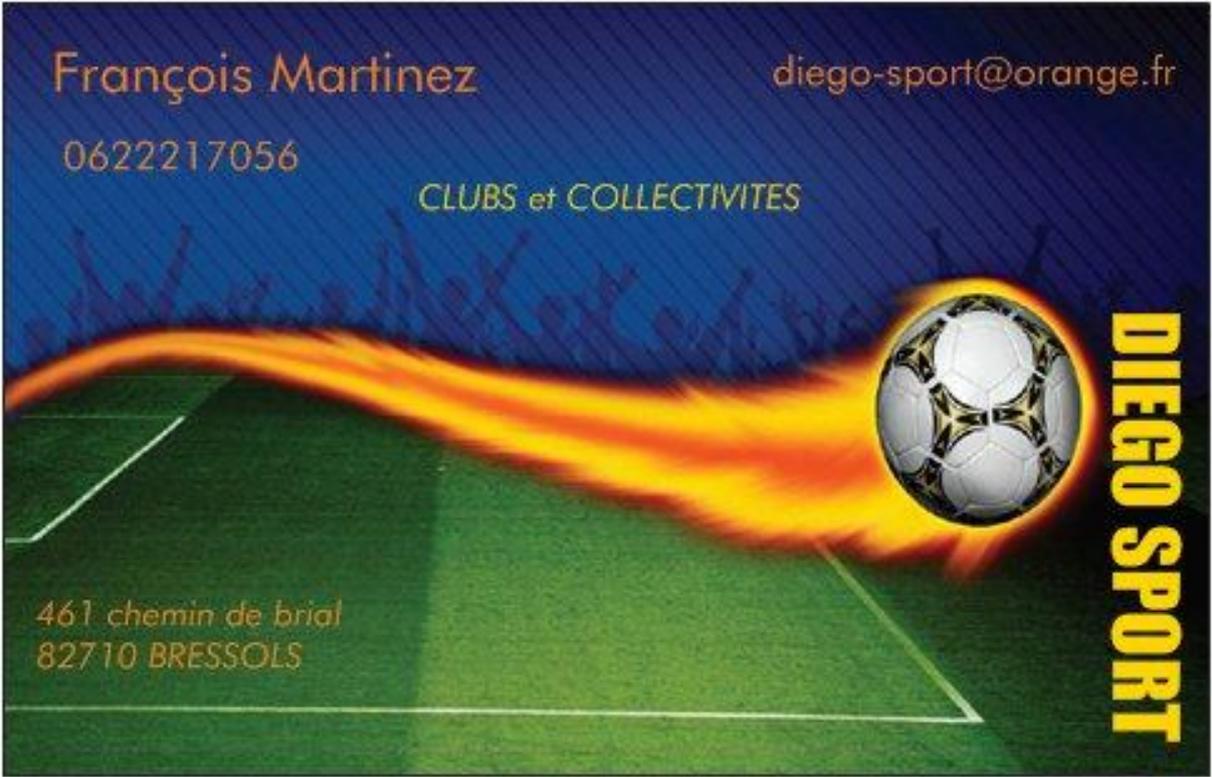


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 22,
- Sportivité semaine 22,
- Sanction,
- Sanctions en retard,
- Commission d'Appel,
- Trésorerie,
- Forfait,
- Assemblée Générale des Clubs,
- Appel à candidature,
- Calendrier : Semaines 23 à 25,
- Formulaire challenge de la Sportivité Clubs.

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 6 juin 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① Site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② Onglet : « en cas d'accident ».
- ③ Télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **32 €**

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

❹ **ARRETES MUNICIPALES**

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération, et le club utilisateur de ce terrain aura match perdu par pénalité."

⑤ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑥ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑦ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ RETOUR DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

⑨ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

①① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

①① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①④ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur) et à partir du 04/04 (1 joueur)

US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)

MIRAIL UNITED : à partir du 04/04 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

IO TEAM : à partir 07/03 (1 joueur)

RESULTATS

SEMAINE 22 DU 29/05/2017 AU 02/06/2017

Division: Excellence - Journée 14 retour

SHADOCKS DE SEILH	4	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
USEMA COLOMIERS	10	-	4	AUTERIVE DF	
AJ SAINT EXUPERY	2	-	1	US LABEGE-RAMONVILLE	
ASEAT	4	-	1	FC POTO	

Division: Promotion Excellence - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA A	2	-	0	FONBO FC	
ASC CNES	1	-	2	PASPORT	
MISTRAL P.L.	0	-	3	SHAKHTAR TOLOSA	F
MECAPROTEC FC	5	-	3	DYNAMO AGAFOUS FC	

Division: Honneur - Journée 14 retour

FSGT AUCAMVILLOISE	2	-	4	SCLE FOOT	
NEW TEAM	1	-	1	AS ST LOUP CAMMAS	
FA ROQUES A	3	-	1	ASCA	
FORZA VIOLA FC	11	-	3	SB SPORT FC	

Division: Promotion Honneur - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA C	4	-	1	US CAF	
MIRAIL UNITED	0	-	3	AS DRT	F
AC2L	1	-	6	ALTRAN FOOT	
TOULOUSE SA	5	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	

Division: Promotion - Journée 14 retour

IO TEAM	0	-	3	USA FOOT	
AFPT FC		Annulé		SOPRA FOOT	
DYNAMO FC	6	-	1	FA ROQUES B	

Exempt: ACERSO CS

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** : AC2L, TOLOSA FOOT SYSTEM.

SPORTIVITE SEMAINE 22

DEUX sorties temporaires, **UN** avertissement et **UNE** exclusion pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTION

**Rencontre NEW TEAM / AS SAINT LOUP CAMMAS du 01/06/17 – Honneur –
Journée 14 retour:**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci et en **absence de celui de l'arbitre**, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §C - e**), décide :

Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS UN ADVERSAIRE**" – **EXCLUSION** –
AUREL William, licence n°55619580, (AS ST LOUP CAMMAS)
- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 06/06/2017**

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre SCLE FOOT / ASCA du 17/05/17 – Honneur – Journée 13 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §H - a**), décide :

Pour "**CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/12/2016 (ART 32 - §B - f),
PERLIN Cédric, licence n°163745, (ASCA)
- **Un (1) match de suspension ferme, à rajouter à la sanction suivante.**

Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE**" – **EXCLUSION** –
PERLIN Cédric, licence n°163745, (ASCA)
- **Six (6) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 29/05, + le match ci-dessus, reste six (6) matchs de suspension ferme à compter du 06/06/2017.**

Rencontre FA ROQUES A / NEW TEAM du 22/05/17 – Honneur – Journée 10 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §H - a**), décide :

Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE**" – **EXCLUSION** –
DEDIEU Yohan, licence n°283503, (NEW TEAM)
- **Six (6) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 01/06/17, reste cinq (5) matchs de suspension ferme à compter du 06/06/2017**

COMMISSION D'APPEL

Rencontre DYNAMO FC / IO TEAM du 24/05/17 – Promotion – Journée 12 retour :

Suite à l'appel formulé par DYNAMO FC dans les règles, après lecture du rapport complémentaire de l'arbitre, la sous commission d'appel en application du règlement (**Art 23 - §A – 1- a**), décide :

l'équipe IO TEAM n'étant pas restée règlementairement au stade jusqu'à la décision définitive par l'arbitre de jouer ou non la rencontre, (**pour info, à 19h45 le problème de terrain était résolu**), est déclarée " forfait ":

- **Match perdu par forfait à IO TEAM**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **DYNAMO FC** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) but pour et 0 (zéro) contre.

Par ailleurs, ces deux clubs ne s'étant pas acquittés **avant le 6 juin**, comme précisé dans le dernier bulletin, de la somme de **16€**, montant du déplacement de l'arbitre, leurs résultats ne sont pas homologués.

TRÉSORERIE



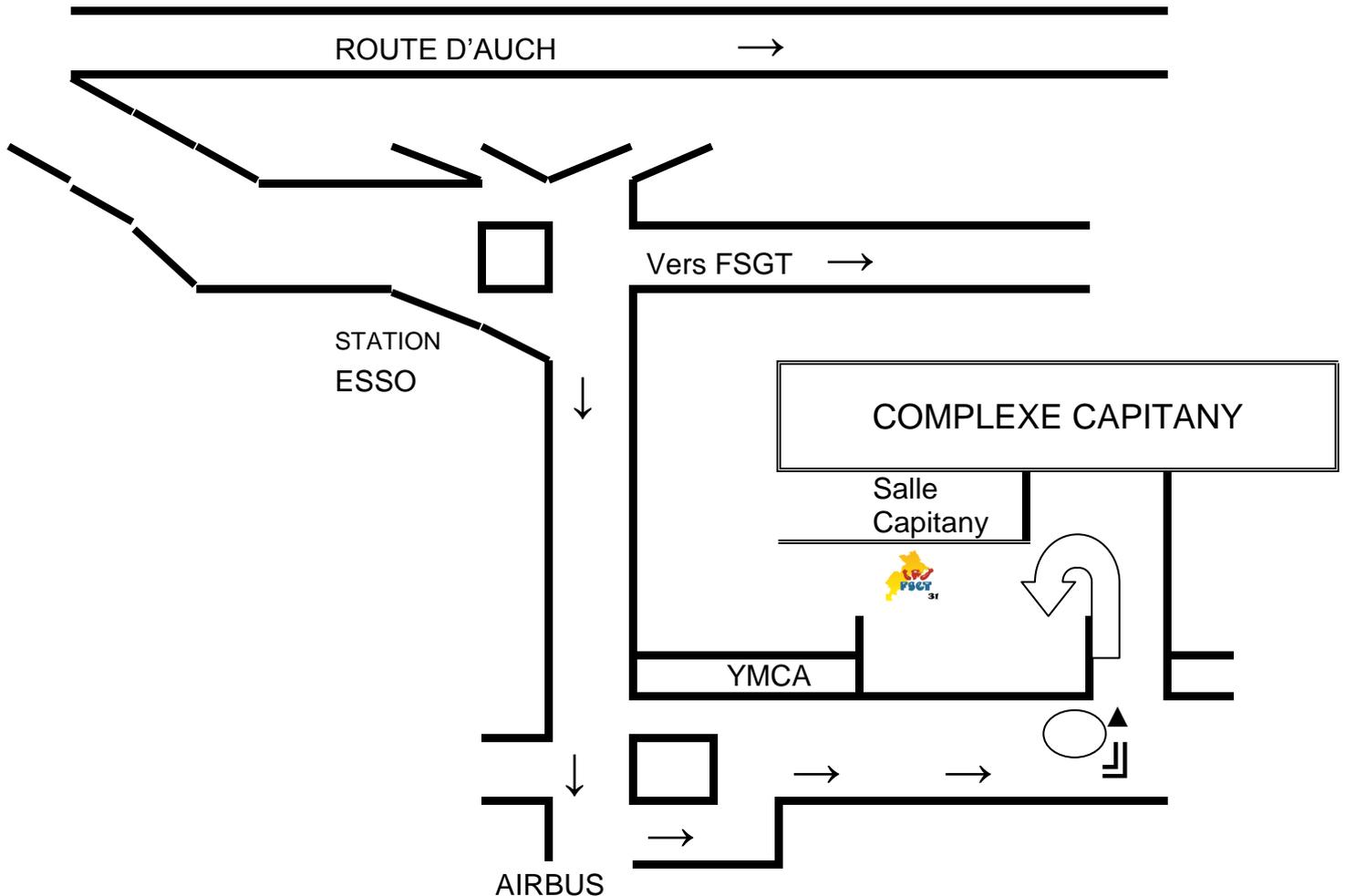
Le club A.FOOT POUR TOUS ne s'étant pas mis à jour avec la trésorerie licences, toutes ses rencontres sont annulées, y compris celle jouées depuis le début de la saison.

FORFAIT



Le club I.O.TEAM ayant 3 forfaits lors de la phase retour, toutes ses rencontres retour sont annulées, conformément au Règlement: Art 23 - §C – 1.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **jeudi 22 juin 2017 à 19 heures**, à la **salle Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents. Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende **(55€)** sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

APPEL A CANDIDATURE

Dirigeants, capitaines, joueurs

Comme vous le savez, la Commission est composée de bénévoles issus des Clubs évoluant dans notre Comité. Ce n'est qu'avec un Bureau bien structuré que la Commission peut bien fonctionner. Actuellement, l'effectif est acceptable, mais si des volontaires sont intéressés pour faire partie de la commission, ils peuvent faire acte de candidature ou pourront être cooptés le jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'une équipe non représentée par un arbitre, mais ayant un membre au sein de la commission, aura **deux points en moins** au classement final mais n'aura pas de pénalité financière. (**11 € sur 8 mois, soit 88 € pour la saison**).

La Commission

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 23: LE 10/06/2017

Coupe du Comité : Finale

DYNAMO FC	SCLE FOOT	Cazal Lapujade Syn.	Sa 10/06	14h30
-----------	-----------	---------------------	----------	-------

Coupe de la Ligue : Finale

PASPORT	ASEAT	Cazal Lapujade Syn.	Sa 10/06	16h30
---------	-------	---------------------	----------	-------

SEMAINE 24 DU 12/06/2017 AU 17/06/2017

Division: Excellence - Journée 10 retour (du 21/03/17)

AJ SAINT EXUPERY ASEAT Ceat Oran Ma 13/06 20h00

Division: Excellence - Journée 13 retour (du 15/05/17)

US LABEGE-RAMONV. USEMA COLOMIERS Labège Village Lu 12/06 20h00

Coupe de Printemps : Finale

ASC CNES AUTERIVE DF Cazal Lapujade Syn. Sa 17/06 14h30

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

ASEAT PASPORT Cazal Lapujade Syn. Sa 17/06 16h30

SEMAINE 25 DU 19/06/2017 AU 22/06/2017

Division: Excellence- Journée 12 retour (du 28/04/17)

SHADOCKS SEILH ASEAT Stadium n°4 Synthé Lu 19/06 20h00

FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS



Beaucoup de clubs étant en course pour avoir des récompenses n'ont toujours pas répondu: PAS DE REPONSE ⇒ PAS DE RECOMPENSE

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **10 juin 2017**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
AUTERIVE DF	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
LES SHADOCKS DE SEILH	
US LABEGE RAMONVILLE	
FC POTO	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
ASC CNES	
DYNAMO AGAFOUS FC	
FONBO FC	
MECAPROTEC FC	
MISTRAL P.L.	
PASPORT	
SHAKHTAR TOLOSA	
ATHLETICO TOLOSA A	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
ASCA	
FSGT AUCAMVILLOISE	
FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	
FA ROQUES A	
AS ST LOUP CAMMAS	
SCLE FOOT	
SB SPORT FC	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
ALTRAN FOOT	
US CAF	
AS DRT	
MIRAIL UNITED	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	
TOULOUSE SA	

DIVISION PROMOTION

EQUIPES	
ACERSO CS	
USA FOOT	
AFPT	
DYNAMO FC	
FA ROQUES B	
SOPRA FOOT	
IO TEAM	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°

2°

3°

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

13 JUIN 2017

N° 38

S **MMMAIRE**

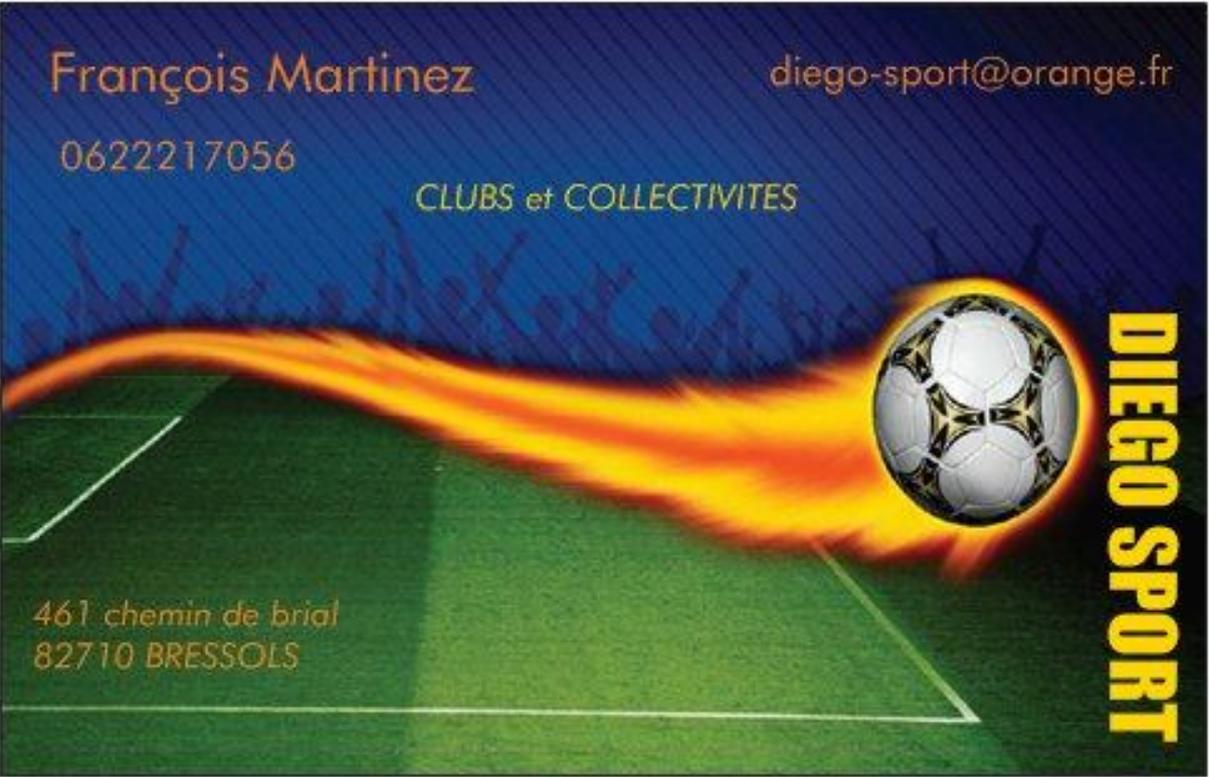


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 23,
- Sportivité semaine 23,
- Rectificatif résultat,
- Sanction,
- Assemblée Générale des Clubs,
- Appel à candidature,
- Calendrier : Semaines 24 et 25,

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 12 juin 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① Site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② Onglet : « en cas d'accident ».

③ Télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

④ ARRETES MUNICIPALES

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération, et le club utilisateur de ce terrain aura match perdu par pénalité."

⑤ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑥ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑦ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ RETOUR DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

⑨ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

①① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

①① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur) et à partir du 04/04 (1 joueur)

US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)

MIRAIL UNITED : à partir du 04/04 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

IO TEAM : à partir 07/03 (1 joueur)

RESULTATS

SEMAINE 23 DU 06/06/2017 AU 10/06/2017

Coupe du Comité - Finale

DYNAMO FC	0	-	2	SCLE FOOT
-----------	---	---	---	-----------

Coupe de la Ligue - Finale

PASPORT	1	-	1	ASEAT
Tirs au but	5	-	4	

RATTRAPAGE

Division: Honneur - Journée 3 aller (du 10/11/16)

AS SAINT LOUP CAMMAS	4	-	2	NEW TEAM
----------------------	---	---	---	----------

Division: Honneur - Journée 9 retour (du 09/03/17)

ASCA	3	-	5	FORZA VIOLA FC
------	---	---	---	----------------

Division: Excellence - Journée 11 retour (du 31/03/17)

ASEAT	3	-	0	AUTERIVE DF	F
-------	---	---	---	-------------	----------

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour (du 27/04/17)

PASPORT	3	-	0	MECAPROTEC FC	F
---------	---	---	---	---------------	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 23

DEUX sorties temporaires, **UN** avertissement pour **4** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 22 DU 29/05/2017 AU 02/06/2017

Il fallait lire :

Division: Promotion - Journée 14 retour

IO TEAM	0	-	3	USA FOOT	F
---------	---	---	---	----------	----------

SANCTION

Rencontre PASPORT / ASEAT du 10/06/17 – Coupe de la Ligue – Finale :

Pour " *ANTI JEU* "

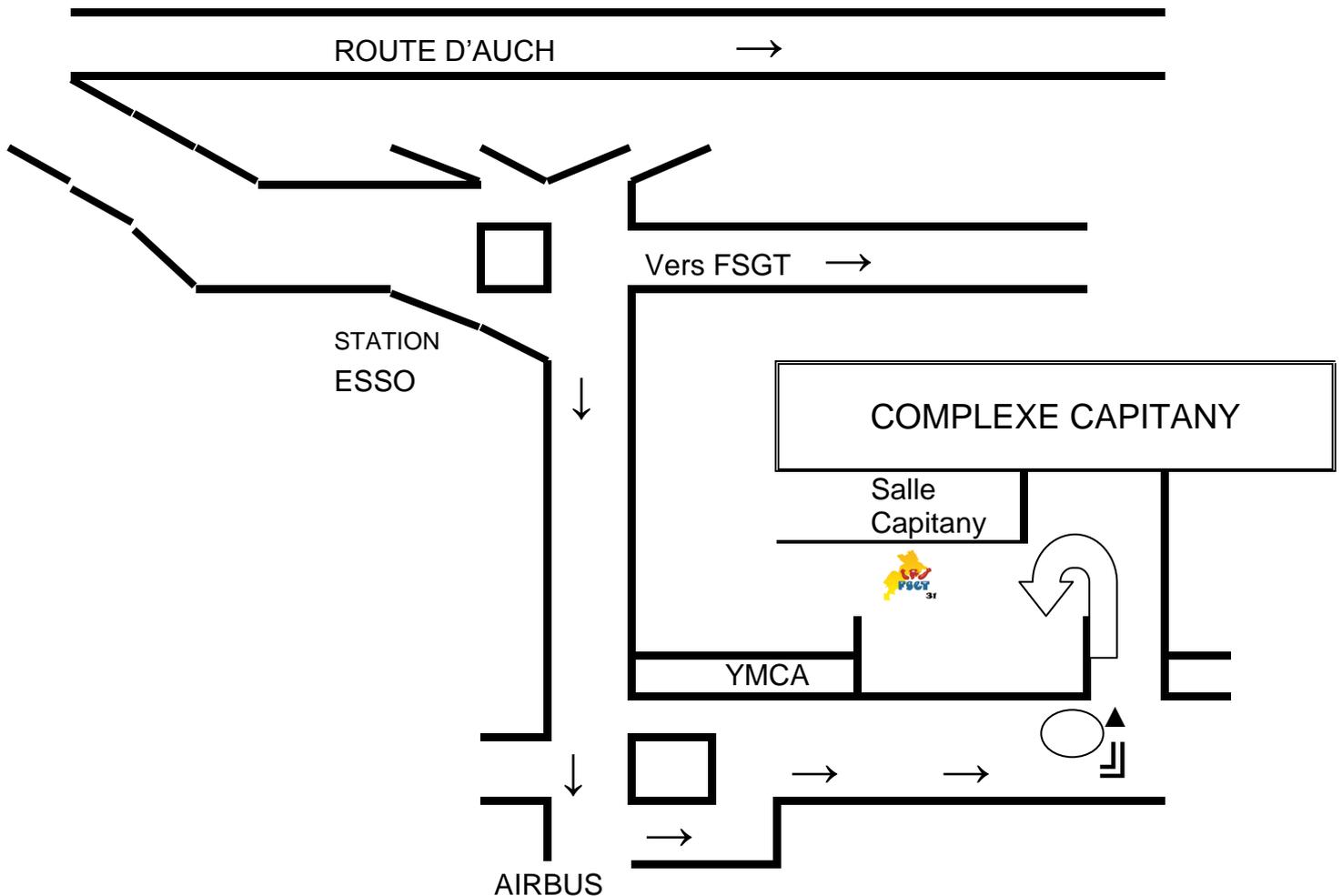
– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/05/17 (ART 32 – B – f),

BOYER Aurélien, licence n°55530283, (ASEAT)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2017.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **jeudi 22 juin 2017 à 19 heures**, à la **salle Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). **Prenez vos dispositions pour être présents.** Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende **(55€)** sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

APPEL A CANDIDATURE

Dirigeants, capitaines, joueurs

Comme vous le savez, la Commission est composée de bénévoles issus des Clubs évoluant dans notre Comité. Ce n'est qu'avec un Bureau bien structuré que la Commission peut bien fonctionner. Actuellement, l'effectif est acceptable, mais si des volontaires sont intéressés pour faire partie de la commission, ils peuvent faire acte de candidature ou pourront être cooptés le jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'une équipe non représentée par un arbitre, mais ayant un membre au sein de la commission, aura **deux points en moins** au classement final mais n'aura pas de pénalité financière. (**11 € sur 8 mois, soit 88 € pour la saison**).

La Commission

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 24 LE 17/06/2017

Coupe de Printemps : Finale

ASC CNES AUTERIVE DF Cazal Lapujade Syn. Sa 17/06 14h30

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

ASEAT PASPORT Cazal Lapujade Syn. Sa 17/06 16h30

SEMAINE 25 DU 19/06/2017 AU 22/06/2017

Division: Excellence- Journée 12 retour (du 28/04/17)

SHADOCKS SEILH ASEAT Stadium n°4 Synthé Lu 19/06 20h00

COUPE DU COMITE

Les finalistes



COUPE DE LA LIGUE

Les finalistes

